

Salon du pastel
des Monts du Lyonnais

SAINT LAURENT D AGNY
Du 4 au 13 novembre 2011

Cette exposition se déroulera du **vendredi 4 au dimanche 13 novembre 2011**
à l'espace **La Bâtie**

Invités d'honneur : Michèle CAUSSIN BELLON

Heures d'ouverture : Jours de semaine de 14h à 19h
Les samedi et dimanche de 10h à 19h

Délais à respecter :

Lundi 3 octobre	Renvoi du bulletin d'inscription accompagné : - de la photo d'une des œuvres exposées - du chèque de règlement cotisation et droits d'accrochage
Mercredi 2 novembre de 14h à 20h	Dépôt des œuvres à l'espace La Bâtie, à gauche, à la sortie de St Laurent sur la route de Mornant
Vendredi 4 novembre à 19 h	Vernissage de l'Expo
Dimanche 13 novembre à 19h	Clôture de l'Expo et retrait des oeuvres

Salon du pastel des Monts du Lyonnais

REGLEMENT GENERAL

1 – Nombre d'œuvres maximum autorisées :

2 par exposant

2 – Caractéristiques des œuvres :

Toutes les œuvres exposées doivent être exécutées au PASTEL SEC, sanguine, fusain et autres techniques sèches reconnues (refusé : toutes techniques mixtes, tous collages, toutes techniques grasses ou aqueuses, photographies retouchées etc.), pour des raisons légales, toutes copies ou reproductions d'œuvres existantes sont interdites dans nos expositions.

Elles devront être encadrées sobrement avec un système d'accrochage solide - l'association ne pourra pas être tenue pour responsable en cas de casse ou détérioration due au non respect de cette dernière consigne- .

Elles doivent porter une étiquette ou fiche collée sur l'arrière indiquant : le prénom et nom et/ou pseudo du pastelliste, le titre de l'œuvre, le format hors cadre, le téléphone et le prix de vente.

3 – Droits à acquitter :

Droits d'accrochage : 5 € par tableaux

Cotisation à l'association : 10 €

Il sera prélevé un pourcentage sur les ventes de 10 %

4 – Responsabilités

Notre association « Les Ateliers de la Bâtie » est garantie pour « Responsabilité Civile Générale et Protection Juridique des Associations ». Toutefois, elle s'engage à prendre le plus grand soin des œuvres qui lui sont confiées mais décline toutes responsabilités pour les œuvres en cas de vol, incendie ou toute autre détérioration, pendant la période de dépôt ou d'exposition. Chaque artiste exposant peut assurer ses œuvres individuellement s'il le juge nécessaire.

Cependant, il appartient à chaque exposant de s'assurer en responsabilité civile.

L'artiste sélectionné autorise « Les Ateliers de la Bâtie » à utiliser son nom et son image et celles de ses œuvres exposées dans tous les supports de sa communication (Internet, médias, photos, vidéos, prospectus, cartes postales, ..).

7 – Permanence :

Chaque peintre a l'obligation d'effectuer une permanence de 2 heures ; un planning d'inscription sera à remplir lors du dépôt des œuvres - Merci

8 – L'inscription ci-dessous doit nous être retournée par courrier :

Accompagnée de la photo d'une des œuvres qui seront exposées, pour nous permettre la réalisation du catalogue de l'exposition et du chèque de règlement

9 – Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Françoise Parron : 06 78 81 81 03 - p.parron@numericable.com

Sylvianne Marduel : 06 86 65 82 47 - sylviannemarduel@orange.fr

Salon du pastel
des Monts du Lyonnais

SAINT LAURENT D AGNY
Du 4 au 13 novembre 2011

Inscription à renvoyer impérativement

avant le lundi 3 octobre 2011

à : Sylvianne Marduel
276 chemin des sources – 69510 Rontalon
sylviannemarduel@orange.fr

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Téléphone.....Mail.....

TITRE	Dimensions	PRIX	Droit d'Accrochage
			5 €
			5 €
Total Droits d'accrochage			
Cotisation			10 €
Montant Total à régler par chèque			

Joindre : *Le règlement par chèque à l'ordre des Ateliers de la Bâtie*
La photo d'une des œuvres exposées pour le catalogue

« Je soussigné (e), déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions du règlement des Ateliers de la Bâtie

Fait à.....

Signature